

Rapport de l'Atelier N° 3

La culture plurielle et la paix

Présidente : M^{me} Odette GONCET (AFAL)

Rapporteur : M. P. Luc Dupont (FIEP)

Rapporteur adjoint : M. Abdelkader RETNANI (UELF)

Les participants ont d'abord souhaité manifester leur profond désaccord avec la problématique exposée dans le document soumis à leur réflexion. En effet, le dit texte se distinguait par ses imprécisions et ses insuffisances quant au concept même de diversité culturelle, faisant notamment abstraction des débats de fond qui ont eu lieu depuis de nombreuses années au niveau international, dans le cadre d'instances comme celle de l'Unesco.

Quant à la question de diversité culturelle comme facteur de paix, le texte en question faisait état de prémisses contraires à l'esprit même de l'Agence et soulignait de manière inexacte la réalité qui se vit au Québec en matière de diversité culturelle.

En effet, les pays du Nord, comme le Canada, vivent dorénavant au diapason d'une société plurielle qui privilégie le développement de dénominateurs communs entre les citoyens du pays, peu importe leurs origines, et une mobilisation en faveur d'un projet de société qui contribuera à une convergence. La préconisation d'une politique d'exclusion, comme le laisse suggérer l'auteur de la problématique semble s'inscrire à contre courant de l'optique dans laquelle s'inscrit l'Agence et ses états membres.

Le thème de l'atelier a donné lieu à une certaine polarisation au niveau des débats.

Parlons-nous de valeurs qui privilégient l'individu ou au contraire la collectivité?

Tous se sont entendus que l'éducation à la paix passe par la découverte de soi et de l'autre. Plusieurs facteurs interviennent. La culture dépend du point de vue où l'on se place. Certains ont évoqué l'exemple du football où les mêmes règles s'appliquent partout, mais la façon de jouer s'avère très différente d'un pays à l'autre.

Trois valeurs fondamentales doivent sous-tendre la culture de la paix dans un contexte de pluralité : la tolérance, le partage et la participation. Ces valeurs permettent les assises nécessaires à l'amorce d'un dialogue et la mise en œuvre d'une approche commune qui nous sort de notre " solitude " relative.

Il ne peut y avoir de paix sans une lutte contre l'analphabétisme sans quoi les populations ne peuvent avoir accès à la connaissance et aux dimensions universelles qui transcendent les peuples.

L'éducation des parents constitue également une dimension très importante, car les parents sont les premières références de leurs enfants.

L'apprentissage de la langue maternelle constitue un autre aspect essentiel, mais il doit déboucher autant que possible sur la pratique d'un plurilinguisme.

Humainement, il faut qu'il y ait un minimum d'acquis : une mère en santé doit être capable d'allaiter son enfant. Aucun progrès n'est possible pour des populations soumises à la misère.

En somme, la pluralité est un fait. La paix pour prendre racines, pour aller au-delà d'un intermède entre deux agressions doit passer par la connaissance de l'autre, l'établissement de ponts et le développement de dénominateurs communs qui nous rassemblent dans un projet commun : la Francophonie.

Recommandations

- Que l'AIF veille au développement de l'enseignement des littératures francophones et des cultures qu'elles véhiculent pour contribuer à la paix par une meilleure connaissance de l'autre.
- Qu'elle aide à la publication et surtout à la diffusion de ces œuvres. Ce soutien doit également s'étendre au multimédia.
- Qu'elle encourage parmi les pays membres la traduction en français d'œuvres rédigées dans les autres langues du pays.
- Que l'expérience Québécoise en matière de pluralisme en milieu scolaire soit retenue comme une porte susceptible de contribuer à des rapprochements des sociétés caractérisées par une diversité ethnique, religieuse et linguistique.
- Que l'éducation des parents, comme maillon fondamental d'une stratégie de développement d'une culture de la paix soit considérée par l'Agence comme un secteur de priorité.
- Que l'Agence intergouvernementale de la Francophonie encourage davantage les contacts entre les ONG de la Francophonie en mettant en place des mécanismes qui facilitent les contacts entre les ONG des différents pays en vue de la constitution de SOING.
- Que soit créé un office pour la jeunesse (sur un modèle semblable à l'OFQJ) pour l'ensemble de la Francophonie.
- Que soient atténués les obstacles qui freinent la liberté de mouvement des personnes au sein même de la Francophonie. Ces embûches atténuent les occasions d'échanges qui pourraient nous permettre de s'enrichir mutuellement.
- Que soit reconnu, dans la formulation de stratégies pour favoriser l'implantation des

nouvelles technologies au sein de la Francophonie, l'état de dénuement de certaines régions, qui ne disposent toujours pas des infrastructures de base (électricité, téléphonie).

- Que la promotion des technologies informatiques ne se fassent pas au détriment de la promotion des échanges à travers les contacts humains que l'AIF doit continuer de privilégier.
- Que la Francophonie s'affirme avec plus de dynamisme sur la scène internationale pour faire connaître ses créateurs, ses penseurs et ses valeurs.
- Que l'AIF s'engage résolument dans une campagne pour la paix à travers un dialogue des cultures au sein de la Francophonie et à travers le monde.